PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau

000079

Affaire suivie par : Vincent Palomba
Tel : 04 92 30 56 80
Mél : vincent.palomba@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 09 FEV. 2024

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à

Délégation territoriale de l'ARS
Service Santé Environnement
7 rue Pasteur
CS 30229
04013 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Objet : Avis consultation sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de la Condamine-Châtelard

Mes services ont bien reçu en date du 19 janvier 2024 votre demande de consultation sur le projet de mise en conformité du captage du Parpaillon destiné à la consommation humaine de la commune de la Condamine-Châtelard.

Après examen, j'émets un avis réservé à l'ouverture de l'enquête publique.

Ce captage ayant fait l'objet d'une autorisation au titre du code de l'environnement en 2018 (AP 2018-253-001 du 10 septembre 2018), les volumes sont déjà autorisés.

L'autorisation porte des volumes qui sont importants (316 000 m^3 pour un besoin de 69 000 m^3) et qui pourraient dans l'avenir faire l'objet de modifications.

Le dossier ne fait pas mention de pose de compteurs individuels. La commune est toujours à une tarification au forfait et il est nécessaire de pouvoir passer à une tarification au réel. La pose de compteur de production pour chaque UDI et de compteur de sectorisation seraient un préalable nécessaire à la connaissance du réseau de distribution. À ce jour, il n'est pas possible de connaître le rendement de réseau.

La sortie de la tarification au forfait est l'objectif 1.4 de la feuille de route sur l'eau 2023-2028, la commune peut déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint
Vincent MARTEL